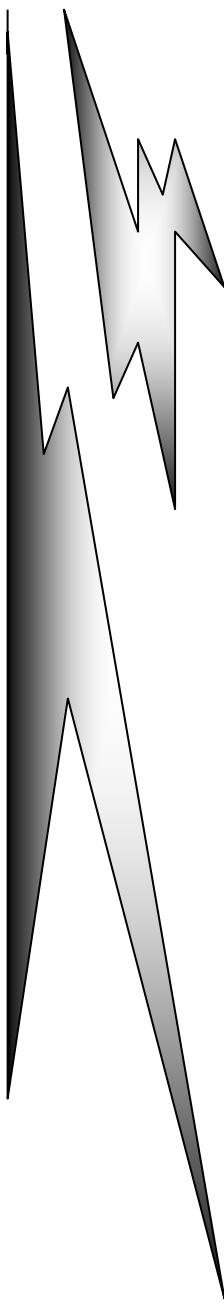


Bulletin d'Information Communal



Dimanche 13 Avril 2025
CRUX LA VILLE
Le comité des fêtes vous propose

Fête du Chocolat

Jérémy Poullin- Chocolatier

Chasse à l'Œuf à 11h
Enfant -12 ans accompagné

Repas: 15€/ adulte - 8€/enfant (-10 ans)

10H/18H
Vente de chocolat et atelier découverte enfants
Exposition artisans et artistes locaux
Vente et dégustation vins de Loire

Infos et réservations
Véronique 06 74 35 12 14 - Jérémie 07 82 99 92 46

Réalisé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024

01 - Plan de financement : réfection couverture transept haut nord, chœur, chapelle nord

Afin d'assurer la sécurité des abords de l'église et effectuer les travaux de réfection de la couverture de l'église, le Conseil Municipal décide de solliciter différentes subventions.

Le montant HT du projet s'élève à 44 345.20€ HT.

Le plan de financement prévu est le suivant :

DETR : 17 738.08€ soit 40%

CAMOSINE : 4 000.00€ soit 9%

Autofinancement : 22 607.12 € soit 51%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter les subventions mentionnées auprès des organismes concernés.

02 - Plan de financement : création réserve eau incendie

La gestion des ressources en eau devenant un enjeu majeur, tout comme la mise en place de plan de prévention des risques incendie, le Maire rappelle l'importance d'économiser nos ressources en eau potable, collecter et utiliser les eaux de ruissellement, mettre à disposition des secours les moyens que la commune peut mobiliser dans l'intérêt général. Le Maire rappelle et redéfinit le projet de création d'une réserve d'eau incendie.

Pour réaliser les travaux, le Conseil Municipal décide de solliciter différentes subventions

Le montant HT du projet s'élève à 69 605.90€ HT

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 69 605.90€

Autofinancement : 17 842.36€

DETR : 41 763.54€ soit 60%

Fondation Fransylva, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de l'opération "Sauvons les forêts françaises" : 10 000.00€ soit 14%

03 - Demande d'achat d'une partie de la voie communale 14 menant au moulin d'Aron

Le Maire expose la demande de messieurs DUSAILLY, d'acquérir une partie de la voie communale 14 menant au moulin d'Aron, pour une surface totale de 1077m² (143m de long sur 7m de large), dans le cadre du rachat de la propriété du domaine d'Aron.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une voie sans issue qui aboutit au domaine d'Aron. Il rappelle également que des travaux de voirie avaient été engagés par la mairie pour la goudronner. Il est rappelé que la commune gère le réseau d'eau à ce jour et que le compteur est situé dans la propriété. Le Maire rappelle la réglementation sur la gestion de l'eau et la nécessité de pouvoir intervenir avant compteur si une fuite était détectée.

Il a été précisé au demandeur qu'il faudrait procéder à la mise en place de bornes, qu'une enquête publique devrait être réalisée préalablement à la vente, pour déclassement et aliénation, que le camion de ramassage des ordures ménagères devrait pouvoir manœuvrer lors de son passage, ce qui induirait la création d'une aire de retournement.

Proposition est faite que la voie communale, pour une surface de 1077m², soit acquise pour un montant de 12.500€, charge étant à l'acquéreur des coûts de l'enquête publique sur la base d'un montant de 1.500€ maximum, frais de bornage en totalité, frais de notaire et participation pour moitié concernant la création de l'aire de retournement, soit 2.000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre cette portion de voie communale dans les conditions ci-dessus.

04 - Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel assurant les fonctions d'agent postal

L'agent postal en charge de l'Agence Postale de Crux la Ville est actuellement embauché par la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais. Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2024, sans renouvellement proposé. La CCACN ayant délibéré le 6 juin 2024 en faveur d'un transfert à la commune de Crux la Ville, il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif contractuel assurant les fonctions d'agent postal.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.



Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission d'agent postal, le Maire propose au Conseil Municipal : la création d'un emploi d'adjoint administratif à mi-temps, soit 17.30/35ème à compter du 13 janvier 2025, pour assurer les fonctions d'agent postal.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, au vu de l'application de l'article L332-4 du Code Général de la Fonction publique.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : échelle C1 échelons 1 à 11 ; échelle C2 échelons 1 à 12 ; échelle C3 échelons 1 à 10.

Le Conseil Municipal, à sept voix contre deux, décide d'adopter cette proposition.

05 - Convention de partenariat avec la Poste portant sur la reprise de l'Agence Postale de Crux la Ville

L'Agence Postale Intercommunale de Crux la Ville fait actuellement l'objet d'une convention entre La Poste et la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN).

Après délibération du 6 juin 2024 par la CCACN reconduisant la convention pour un an maximum entre ces deux parties, il a été entendu que la CCACN, n'ayant pas la compétence postale, il revenait à la commune de Crux la Ville de reprendre l'Agence Postale à sa charge.

Le Maire expose l'importance de conserver ce service de proximité dans la commune, précisant que la Convention avec la Poste porte sur une durée de un à neuf ans, avec possibilité de la dénoncer si l'activité ne justifiait plus un maintien de cette dernière. Il est également précisé que La Poste impose un minimum de 12h d'ouverture par semaine et qu'elle verse une indemnité mensuelle de 1335€ à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer la convention avec La Poste pour une durée de neuf ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation correspondant aux modalités de gestion énoncées dans la Convention.

06 - Mise en place contrat prévoyance au profit des agents et participation à son financement

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L.827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par décrets :

Il en résulte que les collectivités doivent se conformer à ces obligations et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à adhésion obligatoire pour les agents.

L'article L.221-4 du CGFP autorise les collectivités territoriales comme Crux la Ville, à conclure un accord collectif à leur niveau, mais dans cette hypothèse, la représentativité des organisations syndicales signataires de l'accord s'apprécie par référence au comité social territorial du centre de gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire à la date d'effet du 01 janvier 2025 avec une participation à hauteur de 50% à la charge de la collectivité, 50% à la charge de l'agent.

07 – DM 3 : ajustements de crédits

Pour régler les charges de personnel, frais assimilés, et autres charges de gestion courante, des virements de crédits sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Article 615221/011 : - 4 890.00€

Article 6218/012 : + 66.00€

Article 6411/012 : + 3 380.00€

Article 6413/012 : + 1 262.00€

Article 65311/65 : + 182.00€



08 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05/06/2023 pour l'exercice 2024 ;

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

1) **DECIDE ET ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

PARCELLE 11 : 12.85ha. Coupe sanitaire anticipée prévue initialement en 2032. Destination (1) : BO vente BSP, houpriers en affouages

PARCELLE 12 : 12.60ha. EMC (ouverture cloisonnements) + éclaircie de taillis en 2025. Destination (1) : BI affouages.

PARCELLE 22 : 10.00ha. 3e éclaircie en 2025. Destination (1) : BI affouages.

PARCELLE 25 : 11.17ha. EMC (ouverture cloisonnements) prévu initialement en 2023 et reporté car diamètre insuffisant. Destination (1) : BI affouages.

PARCELLE 17 : 12.59ha. Coupe irrégulière prévue initialement en 2022, retardée car volume exploitation trop important. Destination (1) : BO vente BSP.

PARCELLE 18 : 12.03ha. Coupe irrégulière prévue initialement en 2022, retardée car volume exploitation trop important. Destination (1) : BO vente BSP.

PARCELLE 10 : 10.81ha. Éclaircie de taillis. Report car trop d'affouage en 2025, à regrouper en 2026 avec les parcelles 8 et 9. Au regard de l'état sanitaire des parcelles 8 à 11, une coupe sanitaire pourrait être envisagée à la suite de la parcelle 11 (mortalité et dépérissement important des chênes pédonculés suite au changement climatique - période de chaleur intense et sécheresse des sols - et accentué par coupe rase d'une parcelle privée contiguë aux parcelles 8,9,10). Ces volumes seraient conservés pour les affouages de la commune.

(1) Destination (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

2) **DECIDE** de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2025, ainsi que des modalités de leur commercialisation

PARCELLE 11 : bois d'œuvre, sur pied, vente de gré à gré par soumission.

PARCELLE 11 : délivrance des houpriers, du taillis et des chablis pour couvrir les besoins en affouage de la commune.

PARCELLE 12 : délivrance des houpriers, du taillis et des chablis pour couvrir les besoins en affouage de la commune.

PARCELLE 22 : 3e éclaircie, sur pied. 2 options envisagées : délivrance pour couvrir les besoins en affouage de la commune ; en fonction de la demande d'affouage, et du volume de l'éclaircie, sera envisagé une vente en billons ou en grumes.

PARCELLE 25 : ouverture de cloisonnements, délivrance du taillis pour couvrir les besoins en affouage de la commune.

PARCELLE 17 : bois d'œuvre, bois d'industrie, coupe irrégulière, sur pied, vente de gré à gré par soumission.

PARCELLE 18 : bois d'œuvre, bois d'industrie, coupe irrégulière, sur pied, vente de gré à gré par soumission.

INFORMATIONS DIVERSES :

Révision tarifs cantine : les coûts d'achat n'augmentant pas, le montant facturé aux familles de 3.99€/repas n'évolue pas.

VC 14 : un retour est attendu du conseil départemental afin de savoir si la portion concernée par la demande d'achat est classée PDIPR ou non. En cas de réponse positive, il s'agira alors de demander son déclassement.

Création d'une zone de retournement de 300m² au niveau de la parcelle 11 pour exploitation du bois. 2 devis ont été présentés : Le groupement ROLIN/GAUGE pour un montant de 11 246.50€HT et la société Commaille pour un montant de 13 640.00€HT.

Mrs Rolin et Chenouard ne votent pas. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur du devis du groupement ROLIN/GAUGE.

Logement école : procédure d'expulsion en cours à l'encontre de M Louvrier.

Travaux école à prévoir : mise aux normes électriques à prévoir



Amélioration énergétique logement communal 5 rue du Docteur Léveillé : 2 devis ont été présentés.

M YAKAR : 5900€HT avec installation d'une climatisation réversible / 4070€HT avec radiateurs

M BRENTERCH : 2263.85€HT avec radiateurs (remplacement en totalité)

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du devis de M BRENTERCH.

Compétence eau/assainissement : à ce jour, la commune conserve sa compétence, l'Etat ayant suspendu la directive de transfert

Convention Sceni Qua Non : renouvellement de la convention mais refus concernant l'appel aux dons

Convention pêche : convention tripartite en cours de rédaction et d'accord.

Projet éolien à Bazolles : le projet est annulé.

Lavoir Marmantray : réparation de la couverture.

Colis de Noël : le nombre de bénéficiaires augmente cette année pour atteindre 83.

Travaux couverture église, partie haute : les travaux s'achèveront fin 2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2025

01 - RODP telecom 2025

Le montant de la RODP due au 1er janvier d'une année N est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Patrimoine de la commune de la Commune de Crux la Ville au 31/12/2024 :

Artères aériennes : 11.021km

Artères en sous-sol : 2.042km

Tarif de base RODP 2025

- 40€ le km d'artère aérienne

- 30€ le km d'artère souterraine

Le tarif de base est à multiplier par le coefficient d'actualisation qui est de 1.62182 en 2025.

Le montant de la redevance pour l'année 2025 sera de : $(11.021 \times 40) + (2.042 \times 30) \times 1.62182 = 814.32€$

02 - Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité 2025

La RODP électricité concerne les réseaux publics de distribution d'énergie électrique. Elle est due par le concessionnaire ENEDIS.

Le calcul de cette redevance dépend de la population totale INSEE au 31/12 de l'année N-1.

Une formule d'indexation basée sur l'index ingénierie permet de faire évoluer la redevance chaque année.

- PR = 153€ pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants

Actualisation = 1.577

Le montant de la RODP de distribution d'électricité pour l'année 2025 pour la commune de Crux la Ville est arrondie à 241€.

03 - Soutien projet touristique de la commune au Merle

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'éco-tourisme, visant à valoriser le patrimoine naturel exceptionnel de la commune tout en respectant son identité rurale.

L'architecture des gîtes sera conçue pour s'intégrer en toute discrétion au paysage bucolique environnant. L'utilisation de matériaux locaux et durables, notamment par l'utilisation du bois, ainsi que des isolants écologiques, garantiront une empreinte carbone minimale. Chaque gîte sera orienté pour maximiser l'apport de lumière naturelle et offrir une vue imprenable sur l'étang, tout en préservant l'intimité des hôtes.

Conçus pour accueillir environ huit personnes chacun, ces gîtes, offriront tout le confort nécessaire pour un séjour convivial et pourront compléter l'offre de la salle des fêtes qui ne propose pas d'espace de couchages.

Les équipements intérieurs, sobres et fonctionnels, refléteront une esthétique épurée et contemporaine, qui mettront à l'honneur les savoir-faire locaux. Au même titre, la réalisation de ce projet se fera avec la participation d'entreprises, situées dans un périmètre proche.

Le projet adopte une approche globale de durabilité (gestion des ressources naturelles, réduction des déchets, respect de la biodiversité, préservation des sols).



Ces trois gîtes, à la fois innovants et respectueux, illustrent la volonté de Crux-la-Ville de s'affirmer comme une destination à la pointe de l'éco-tourisme. Ils renforceront l'attractivité de la commune, bénéficiant tant aux visiteurs qu'à la population locale.

04 - Renouvellement convention avec le cabinet vétérinaire de Saint Saulge en 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler pour l'année 2025, la convention avec le Cabinet vétérinaire Cœur de Nièvre, pour la prise en charge des animaux errants blessés, pendant les périodes de fermeture de la fourrière départementale, dans les conditions spécifiquement définies dans ladite convention.

05 - Procédure d'expulsion : désignation d'un avocat

Considérant la nécessité de désigner un avocat chargé de représenter les intérêts de la commune dans l'affaire Louvrier, le cabinet SCP GUENOT AVOCATS ET ASSOCIES, 2 Place de l'Hôtel de Ville, BP 435, 58004 NEVERS, est désigné pour représenter la Commune de Crux la Ville dans l'ensemble de la procédure à suivre devant les juridictions administratives, dans le cadre d'une expulsion locative.

06 - Demande de subvention par la Maison Rurale de l'Anse "La Petite Gonthière"

La Maison Rurale de L'Anse "La Petite Gonthière", établissement dans lequel est scolarisé Antoine Figaro, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention visant à soutenir les dépenses de l'école. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer à la Maison Rurale une subvention de 50€ pour cet élève domicilié à Crux la Ville. Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2025.

07 - Demande soutien financier par Sceni Qua Non pour renouvellement matériel et modernisation

Sceni Qua Non sollicite la commune de Crux la Ville, qui fait partie de son circuit itinérant, et demande une aide sélective à la modernisation pour le Circuit Itinérant de la Nièvre - Printemps de la ruralité - CNC - 2025. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer à l'Association Sceni Qua Non, une subvention de 400€. Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2025.

08 - Plan de financement : travaux 2025 sur réseau d'eau

La gestion des ressources en eau devenant un enjeu majeur, le Maire rappelle l'importance de pouvoir prévenir, détecter, localiser et réparer les fuites sur le réseau dans les meilleurs délais. Dans la continuité des travaux déjà effectués, s'en suivront la mise en place de 3 nouveaux compteurs de sectorisation, ainsi qu'un débitmètre au réservoir et un satellite de télégestion pour 2025.

Pour réaliser les travaux, le Conseil Municipal décide de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de demander une aide pour des travaux d'économies d'eau.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Dépenses HT : 36 525.00€

Financement :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 21 915.00€

Autofinancement : 14 610.00€

09 - Fongibilité des crédits pour l'année 2025

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la collectivité a déjà adopté la nomenclature M57

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'Assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits comme mentionné précédemment.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

CONSEILS MUNICIPAUX



10 – Déclassement d'une section de la VC14 du PDIPR

Le Maire expose le plan PDIPR aux conseillers et la localisation du chemin 54 sur la VC14. Cette partie de la VC14 s'achève en cul-de-sac, au sein d'une propriété privée, qui aujourd'hui ne propose plus d'activité professionnelle ou touristique. Précédant le chemin 54, est inscrit le chemin 53 venant de Challuée. A l'intersection avec le chemin 53, le promeneur a la possibilité de continuer sur le chemin rural dit du Grand Quartier ou en direction de la RD34.

Dans l'intérêt général, une enquête publique a été menée dans le cadre du déclassement et l'aliénation de ce chemin.

Après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, des remarques portées à l'attention de la commune et de l'enquêteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le retrait du PDIPR d'une partie de la VC 14 des chemins ruraux reportés sur la carte annexée.

INFORMATIONS DIVERSES :

Déclassement et aliénation d'une partie de la VC14 secteur Moulin d'Aron : l'enquête publique est terminée. Les remarques formulées ont été annotées et prises en compte. La commune répondra aux questions que transmettra l'enquêteur qui rendra son rapport sous 10 jours.

Affouages : commande de 350 stères à la société EBE.

Ecole : demande de devis pour remise en conformité de l'installation électrique

Salle des fêtes : devis pour remise aux normes et peinture

Vente Biet : l'acte notarié est signé

Plateforme de retournement à Damas : les travaux sont achevés

Assainissement : la communauté de communes va revoir son contrat avec Hydr'elec. Il est envisagé d'embaucher une personne pour assurer le contrôle des assainissements.

Tarifs pour un contrôle d'une installation neuve : 230€

D'une installation existante : 175€

Dans le cadre d'une vente : 190€

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : instauration d'un PLUi sur toutes les communes de la Communauté de Communes (1 ha constructible).



Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Tout propriétaire est tenu de ramasser les déjections canines sur l'espace public. L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est **de 35 €** et peut être majoré.

Pour rappel, des panneaux ont été installés sur la commune précisant que les chiens doivent être tenus en laisse. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des amendes pouvant atteindre jusqu'à 33 € ou 75 € si votre animal est catégorisé.

Attention : les chiens de catégorie doivent être tenus en laisse par une personne majeure et muselés dans les lieux qui ne leur sont pas interdits.



Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

Le maire et ses adjoints étant des officiers de police judiciaire, ils peuvent, en cette qualité, constater les infractions et dresser un procès-verbal. De plus, l'intervention du cantonnier pour enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou privé de la commune sera facturé 300€, conformément à la délibération du 2 décembre 2023.



ARBRES AU MERLE



Afin de procurer de l'ombre aux voitures stationnées sur de parking de l'étang du Merle la commune a choisi des espèces qui s'intègrent à l'environnement.

C'est l'entreprise Gauge qui a planté fin février 2025 des érables : acer campestre, acer rubrum et acer saccharine et des bouleaux : betula nigra.

TERRAINS AU-DESSUS DU GUÉGNAULT

2 terrains communaux situés au bord de la départementale n°34 au-dessus du ruisseau le Guégnault ont été débroussaillés par Paulo.

Ils avaient été plantés de merisiers il y a une trentaine d'années. Une petite fontaine a été découverte et une mise en valeur de ces terrains est à l'étude.



ANALYSE DE L'EAU Prélèvement du 7 février 2025 à la mairie de Crux la Ville à 10H48

Chlore libre 0,80 mg/l, chlore total 0,86 mg/l, pH 8, T° 7,3°.

Les paramètres microbiologiques (bactéries, entérocoques) et physico-chimiques respectent les références de qualité.

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Résultats complets sur le site : eau.potable.sante.gouv.fr



ÉTAT CIVIL

Décès

Ils nous ont quittés

Aline ALVARO le 5 octobre 2024

Janine PERRET le 16 décembre 2024

Christian BRUBACHER le 29 janvier 2025

Dominique TREILLOU le 20 février 2025

Georges SIERRA le 28 février 2025

PAROISSE



Une messe sera célébrée par le Père Geoffroy Reveneau en l'église St Nazaire et St Celse de Crux-la-Ville le dimanche 27 juillet à 10h30.

Le site internet paroissial : <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre.

Tél. 03 86 84 16 29 Mail paroisse.saint.paul@nievre.catholique.fr

Site nievre.catholique.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



JOINDRE LA MAIRIE ouverture au public : mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H

Merci de respecter impérativement ces horaires afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire

Tél 03 86 58 35 65

Mail mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

Site Internet <https://crux-la-ville.fr>



PANNEAU POCKET : L'application mobile de la mairie est également consultable sur le site Internet.

Au 1er mars 2025 558 smartphones ou tablettes possèdent Crux la Ville dans leurs favoris.

Nombre de lectures effectuées : 6266 en novembre, 3862 en décembre, 3164 en janvier et 4287 en février.

Le 8 février 2025, 572 utilisateurs ont consulté le site de Crux la Ville.

CINÉMA À CRUX

Pour l'année 2024 20 séances de cinéma ont été organisées, rassemblant 411 spectateurs, pour une moyenne de 21 spectateurs par séance.

Les plus grosses fréquentations ont été : 69 spectateurs pour « La petite vadrouille » ; 47 spectateurs pour « La ferme des Bertrand », 40 spectateurs pour « Quand vient l'automne » et 34 spectateurs pour « Un p'tit truc en plus ».



AGENCE POSTALE

Horaires : du mardi au samedi de 9h00 à 12h30

Tél 07 84 65 81 41

ASSISTANTE SOCIALE

Notre assistante sociale, est rattachée au site d'action sociale de Corbigny rue du Loup.
Elle tient des permanences à Saint-Saulge le lundi après-midi et le mercredi matin sur rendez-vous.

Tél **03.86.93.46.30** pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande.

INFORMATIONS PRATIQUES

TAXI A CRUX LA VILLE

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout à fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tel : 06 38 63 29 93.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescœurdunivernais.fr

Facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts : 03.86.58.46.22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

Mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

mail: contact@ccacn.fr



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE NIEVRE

2, Rue du Commerce 58330 – SAINT-SAULGE

03.86.58.25.74

ot.coeurdenievre@gmail.com <https://www.tourismecoeurdenievre.com/>



- **La réouverture de l'Office**, après avoir subi quelques travaux dans le courant de l'hiver et un grand nettoyage de printemps, **est prévue entre le 4 et le 11 avril 2025**

« Bonjour à toutes et à tous.

Et bien le printemps était presque arrivé et avec lui, l'envie de sortir d'hibernation ! Mais un matin neigeux nous a rappelés que nous *étions* encore en hiver, mais cela ne va pas nous empêcher de sortir ... l'envie de bouger est là !

Il y a longtemps que je ne vous ai pas donné de nouvelles mais ne croyez pas que je vous ai oublié, je travaille à la préparation de la saison, en l'espérant meilleure que 2024 !

- Nous proposerons quelques animations, visites et ateliers pour la saison estivale...Nous vous en dirons plus prochainement, et elles seront sur le site de l'office.
- La Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais travaille sur le programme culturel de l'été comme chaque année, elle nous prévoit les concerts de l'été, des sorties théâtre, et bien d'autres manifestations...

Et nouveauté cette saison : un Guide touristique avec les pépites de notre territoire sera à votre disposition !

En attendant, déjà plusieurs événements sont prévus dès demain et pour les semaines à venir, retrouvez-les sur le site de l'office en suivant ce lien : <https://www.tourismecoeurdenievre.com/calendrier-des-manifestations> » Isabelle Bazin



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de la République Saint-Saulge

Tél: 03.86.58.21.10

Mail: contact@escn58.info

<http://www.escn58.info>



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La Maison France Services est un guichet unique d'information pour les familles, les particuliers et les professionnels :

° Mise à disposition : Accès internet, Photocopieuse, Scanner

INFORMATIONS PRATIQUES

° Aide aux démarches administratives, mise en relation par téléphone, Internet, ou visio guichet avec :
Pôle emploi CPAM, MSA, CAF, CDHU58, UTAMS (Services Sociaux Conseil Général), Services de l'état :
préfecture, ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail, des Finances Publiques,
Agriculture, Équipement (en étroite liaison avec les communes), Emploi et Formation professionnelle, Aides
aux démarches administratives.

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Et sur rendez-vous (à privilégier pour vous éviter d'attendre) au 03.86.58.21.10 les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 les jeudis de 8h30 à 12h les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Pour vous ou vos proches, le service de portage de repas s'adresse à tous les habitants du territoire Amognes-Cœur du Nivernais. Système souple, sans engagement, vous commandez des repas pour toute la semaine ou pour quelques jours. Les repas sont élaborés par La Cuisine des Saveurs à Nevers et La Poste livre les repas en camion réfrigéré à horaire régulier.

Ce service est coordonné par l'ESCN de Saint-Saulge en partenariat avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais.

Tous renseignements à l'ESCN au 03 86 58 21 10

Les programmes de l'accueil de loisirs (maternels et primaires) pour les mercredis ainsi que le programme pour les soirées ados (avril à juillet 2025) sont édités, si vous le souhaitez, pour pouvez les consulter sur notre site

<http://www.escn58.info/>

Pour les mercredis, cliquez sur ce lien <https://www.escn58.info/copie-de-alsh-mercredis>

Pour les soirées ados, cliquez sur ce lien <https://www.escn58.info/newpagef783c8>



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN

4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12

L'unité Locale Nivernais Morvan a vécu une année riche et intense au regard de l'activité de ses 5 boutiques (Saint Saulge, Corbigny, Tannay, Lormes, Château Chinon) et des différents événements qui l'ont jalonnée.

Les boutiques connaissent globalement un accroissement de leur fréquentation. On remarque aussi une augmentation des autres services comme l'aide alimentaire, les bons alimentaires et carburant et la domiciliation postale (+3).

La vie de l'association s'est écoulée également au rythme des formations de bénévoles et des nombreuses réunions en interne ou avec nos différents partenaires.

Evènements marquants de l'année 2024

CORBIGNY :

Achat d'une Zoé électrique en février 2024. Au mois de juillet on comptait déjà 800 kilomètres parcourus avec 6 chauffeurs en activité. Au niveau des destinations le rural l'emporte sur l'urbain.

Acquisition d'une caisse enregistreuse, formation des bénévoles et acquisition d'un TPE.

SAINT SAULGE :

Nouvelle caisse enregistreuse, formation des bénévoles et acquisition d'un TPE.

Formation AIDA (Alimentaire) les 12 et 13 septembre 2024

Sortie cabaret le 8 octobre

Collecte banque alimentaire du 22 au 24 novembre 2024 réalisée aussi par les autres boutiques de l'UL. Bonne adhésion des donateurs.

Braderie le 30 novembre 2024 et belote le 8 décembre 2024.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

Les projets en 2025 :

Galette des rois dans tous les EHPAD du territoire.

Repas Croix-Rouge le 2 février avec 99 participants.

Sortie cabaret au mois d'octobre réservé aux personnes de plus de 65 ans et peu ou pas imposables.

CHATEAU CHINON :

Nouvelle caisse enregistreuse, formation des bénévoles et acquisition d'un TPE.

Collecte Banque Alimentaire du 22 au 24 novembre 2024. Développement des activités boutique

Projet pédagogique avec LEPA de Château axé sur la communication.

TANNAY :

Nouvelle bénévole accueillie

Nouvelle caisse enregistreuse, formation des bénévoles et acquisition d'un TPE

LORMES :

Nouvelle caisse enregistreuse, formation des bénévoles et acquisition d'un TPE

Les vesti boutiques

Saint-Saulge 09-67-01-02-12	Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h00. Le samedi de 9h30 à 11h30.
Lormes 03-86-26-30.73	Les jeudi et samedi de 9h00 à 12h00.
Tannay 03-86-24-19-31	Les mardi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.
Corbigny 03-86-20-24-82	Les mardi, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h00. Le jeudi de 14h30 à 17h00. Le samedi de 10h00 à 12h00.
Château Chinon 03-86-76-26-50	Les mercredi, vendredi et samedi de 10h00 à 17h00 sans interruption



LA HALLE DES PAYSANS

La boutique est ouverte tous les matins du mardi au dimanche compris, de 9h30 à 12h30, mardi et vendredi toute la journée de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.

1, place de l'Hôtel de ville Saint-Saulge

lahalledespaysans@gmail.com

GENDARMERIE brigade de Saint-Saulge 03 86 58 30 15

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche, jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

URGENCE 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit 24h/24, 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes ou aphasiques, pour contacter les secours (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) les plus proches en visio, texte, voix, images. Explications complètes sur le site www.info.urgence114.



S.O.S Litiges 58

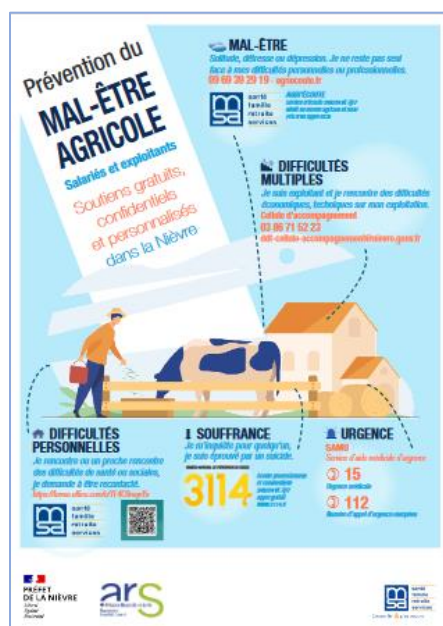
Site:sos-litiges-58.e-monsite.com

"Ne restez jamais seul devant un litige" Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.03 86 38 22 03 mail:soslitiges58@gmail.com.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



NIÈVRE SOLUTIONS SOLIDAIRES Besoin des horaires d'un bus ? De la carte TER ? Trouver une aire de nievresolutionssolidaires.fr lancé par le département.



° Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles. 09 69 39 29 19 - agrieoute.fr 24h/24 et 7j/7

° Je suis exploitant ou salarié agricole et je rencontre des difficultés économiques, techniques sur mon exploitation. Cellule d'accompagnement 03 86 71 52 23 ddt-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr

° Je rencontre - ou un proche rencontre- des difficultés de santé ou sociales, je demande à être recontacté : <https://forms.office.com/e/TE4C9mqnYa>

° Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide : 3114 (numéro national de prévention du suicide) une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 Appel gratuit. www.3114.fr

° urgence

SAMU Service d'aide médicale d'urgence : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT

A qui s'adresser pour des conseils sur les travaux d'économie d'énergie et les énergies renouvelables en toute confiance ?

L'ALEC est l'un des 450 Espace Conseil France Rénov'

Ses conseillers vous guident sur les choix de travaux opportuns afin de réaliser des économies d'énergie et si vous souhaitez installer des énergies renouvelables.

Renseignez-vous, ce service est **gratuit** (soutenu par la Région et l'Etat), en appelant au 03 86 38 22 21 ou via infoenergie@ale-nievre.org

Pour en savoir plus sur l'ALEC : www.ale-nievre.org

Attention au démarchage : aucune collectivité, aucun service public ne démarché.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le [règlement à l'amiable des différends](#) qui lui sont soumis. Pour Crux : le conciliateur est BERTRAND Alex, Mairie de Chatillon-en-Bazois 03 86 84 14 76, le dernier lundi du mois de 9h00 à 11h30. En cas d'indisponibilité d'un conciliateur, tout autre conciliateur de la Nièvre peut être contacté. (Liste complète en mairie).

INFORMATIONS PRATIQUES.....

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Information juridique généraliste sur l'ensemble des droits, tous domaines confondus (droit de la famille, du travail, droit locatif, droit des étrangers, droit de la vie quotidienne...) Tous publics, entretiens gratuits et confidentiels.

Tél 03 45 52 31 14 ou 06 61 06 06 98. Site web : <http://www.nievre.cidff.info> Courriel : cidff58@gmail.com



MÉDIATION FAMILIALE

Pour tous ceux qui sont dans une situation de crise, de relation distendue ou de rupture du lien familial et qui souhaitent restaurer ce lien, le médiateur familial, au cours d'entretiens, écoute et soutient dans les recherches de solutions. Pour vous informer ou prendre rendez-vous contactez :

° Sauvegarde 58 service médiation familiale 03 86 71 07 35 (lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h)

mediation@sauvegarde58.org site: www.sauvegarde58.org/

° Conseil départemental de la Nièvre Service médiation familiale Nivernais Morvan 03 86 57 05 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h servicemediationfamiliale@nievre.fr site: nievre.fr

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap ? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57



Vous aidez un proche en perte d'autonomie touché par une maladie, un handicap ?

Contactez la **PLATEFORME DE RÉPIT** pour tout besoin d'écoute, de soutien, d'information, d'aide, de répit...

Sur la Nièvre : Centre social 2, rue de la Mission 58290 Moulins Engilbert. Tél: **0 805 280 209 (n° vert)**

Mail: pfr.aidants.58@gmail.com



Le raccordement à la fibre optique est possible dans toute la commune.

Contact des fournisseurs d'accès **SFR** au 1099, **ORANGE** au 39 00.

DÉCHETTERIE DE ROUY

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre jusqu'au 30 avril

Lundi mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12 h et de 14h 30 à 16h30, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Fermeture le jeudi. Tél : 03 86 60 25 55. Site <https://www.cc-amognescœurdunivernais.fr/dechetteries>

Gwendolyn ROY Service Déchets CCACN 03 86 58 46 22 /07 54 35 26 75

CINÉMA À CRUX LA VILLE



LE 25 AVRIL 2025



° **Séance de 18h : « MARIA »** de Pablo Larraín - Biopic - USA – VF 2H03 avec Angelina Jolie, Pierfrancesco Favino

La vie de la plus grande chanteuse d'opéra du monde, Maria Callas, lors de ses derniers jours, en 1977, à Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



° Séance de 20h15 : « **LES BODIN'S PARTENT EN VRILLE** » de Frédéric Forestier- Comédie - 1H35 avec Vincent Dubois, Jean-Christophe Fraiscinet

Quand Maria Bodin, fermière autoritaire et revêche, et son fils Christian, apprennent qu'une usine de fromage industrielle s'apprête à s'installer dans leur petit village, ils sont prêts à tout pour défendre leur fromagerie artisanale.

LE 23 MAI 2025

° Séance de 18h : « **ON IRA** » d'Enya Baroux - Comédie dramatique 1H37 avec Hélène Vincent, Pierre Lottin, David Ayala.

Marie, 80 ans, en a ras le bol de sa maladie. Elle veut partir en Suisse pour mettre fin à ses jours. Au moment de l'annoncer à Bruno, son fils irresponsable, et à Anna sa petite-fille en crise d'ado, elle panique et invente un mensonge en leur proposant de faire un voyage tous ensemble ...



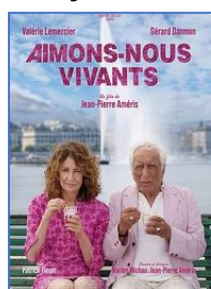
° Séance de 20h : « **100 MILLIONS** » de Nath Dumont – Comédie – 1H37 avec Kad Mérad, Michèle Laroque

Ouvrier dans une imprimerie, Patrick est un vétéran de la lutte contre le patronat. C'est un leader syndical respecté de tous... Mais Patrick vient d'hériter de cent millions... Pour tout le monde, c'est l'occasion inespérée de changer de vie. Tout le monde... sauf Patrick !



Film tourné en Saône et Loire.

Le 13 juin 2025



° Séance de 18h : « **AIMONS-NOUS VIVANTS** » de Jean-Pierre Améris - Comédie romantique – 1H29 avec Gérard Darmon, Valérie Lemerrier

Antoine Toussaint, grande vedette de la chanson, ne vit que pour son métier. Après avoir fait un AVC en public et se sentant incapable de remonter sur scène, il décide d'aller en Suisse pour en finir. Dans le train, il fait la connaissance de Victoire, une passagère envahissante, à la personnalité explosive...

° Séance de 20h : « **LE MÉLANGE DES GENRES** » de Michel Leclerc Comédie dramatique -1H43 avec Léa Drucker, Benjamin Lavernhe

Simone, une flic aux idées conservatrices, est infiltrée dans un collectif féministe, les « Hardies ». Elle enquête sur le meurtre d'un mari violent. Mais sa couverture est mince. Et les « Hardies », devinant qu'il y a une taupe parmi elles, se mettent à la soupçonner.

Plein tarif 5 €, tarif réduit : 3,50 €, tarif groupe : 3,50 €



Association Sceni Qua Non 6 Place Mossé 58000 Nevers
03 86 21 46 46
contact@sceniquanon.com

A Crux la Ville, l'école s'ouvre au monde

Le projet annuel « voyage autour du monde » se poursuit. Au premier semestre les élèves ont découvert les continents africain, européen et américain à travers leurs paysages, quelques monuments célèbres, des grandes villes, leur culture littéraire et artistique et des initiations à différentes langues.

Au deuxième semestre, direction l'Asie, l'Océanie et les pôles ! Un voyage riche en découvertes.

Les élèves donnent de la voix... et jouent la comédie !

Depuis le début de l'année, les deux classes de l'école sont engagées dans le projet voix. Nous accueillons deux intervenants : Florent (musique et chant) et Sophie (théâtre) les lundis après-midi.

Un spectacle mêlant chant, musique et théâtre est en préparation sur le thème du voyage à travers le temps et l'espace et sera présenté au public au cours du **festival de la voix à Saint-Saulge les vendredi 13 et samedi 14 juin prochains.**



Voyage scolaire en Auvergne à la découverte des volcans

Les deux classes se rendront à Vulcania le vendredi 6 juin pour une sortie de fin d'année pédagogique et ludique sur le thème des volcans d'Auvergne et d'ailleurs. Au programme de la journée : visite du site et ateliers pédagogiques sur la formation et le fonctionnement des volcans.

Maintien de la deuxième classe à Crux-la-Ville

C'est officiel ! La deuxième classe de l'école est maintenue pour l'année scolaire 2025-2026.

Nous sommes ravis de cette bonne nouvelle !

À l'école maternelle de Bazolles, un début d'année plein d'activités !

Dans notre petite école maternelle, les journées sont rythmées par la créativité, la découverte et le plaisir d'apprendre en s'amusant. En ce début d'année 2025, trois projets ont particulièrement animé la vie des élèves : la confection de Monsieur Carnaval en collaboration avec le comité des fêtes de Crux-la-Ville, la remise en service du jardin potager, et une expérience scientifique étonnante autour de la momification... de pommes !

Monsieur Carnaval prend vie grâce aux petites mains créatives

Cette année, le comité des fêtes de Crux-la-Ville a confié une belle mission aux élèves de l'école maternelle : décorer Monsieur Carnaval, un grand pantin joyeux. Ensemble, les enfants ont relevé le défi en réutilisant les fleurs en papier crépon du char de l'année dernière pour habiller son torse. Les élèves de moyenne section ont apporté leur touche colorée avec des giclées de peinture pour égayer son dos. Les plus petits ont participé à la décoration du bas de pantalon avec du papier crépon, tandis que les grands ont confectionné de magnifiques fleurs en papier pour orner ses bras. La tête, quant à elle, a été réalisée avec un ballon de baudruche, décorée de deux grands yeux en papier et de jolies tresses en laine. Un vrai travail d'équipe dont les enfants peuvent être fiers !



Un potager qui fleurit avec le printemps

Avec le retour des beaux jours, les élèves ont retroussé leurs manches pour remettre en état le jardin de l'école. Ils ont arraché les mauvaises herbes, récolté les carottes oubliées de l'an dernier (qu'ils ont dégustées avec plaisir) et aidé à retourner la terre. Cette année, le jardin prendra des airs de parterre fleuri : moins de potager, mais plus de fleurs vivaces déjà plantées et d'autres à venir très prochainement. Une exception gourmande reste néanmoins au programme : nos fraisiers sont toujours là, pour le bonheur des petites papilles à venir.

Quand l'Égypte ancienne s'invite dans la classe

Dans le cadre du thème de l'année scolaire « Voyage dans le temps », les élèves ont fait escale en Égypte antique. Ils ont ainsi découvert les secrets de la momification à travers une expérience scientifique originale... avec des pommes ! Plusieurs morceaux de pomme ont été placés dans différents éléments (sel, vinaigre, bicarbonate de soude), pour observer lequel conservait le mieux le fruit. Après une semaine d'observation, les jeunes chercheurs ont constaté que si le vinaigre conservait bien l'aspect de la pomme, c'est l'association sel et bicarbonate qui a permis au morceau de pomme de rester intact dans le temps, en retirant son humidité sans le dessécher. Une expérience aussi amusante qu'instructive !



Ces projets ne sont qu'un aperçu de la richesse et de la diversité des activités proposées à nos petits élèves. Entre créativité, nature et découvertes scientifiques, chaque jour à l'école maternelle de Bazolles est une nouvelle aventure, pleine d'émerveillement et d'apprentissage. Une belle façon de grandir ensemble, la curiosité en éveil et le sourire aux lèvres !

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

Janine 16 décembre 2024



Née à Crux la Ville elle a toujours vécu à la Voivre. Seule depuis plus de 20 ans elle entretenait la propriété et travaillait comme elle disait comme un homme : tronçonneuse, débroussailleuse, tondeuse étaient son quotidien, elle ne s'en plaignait jamais.

Toujours élégante, souriante, de bonne humeur, elle était aussi quelqu'un d'attentif et d'ouvert aux autres qui échangeait facilement avec les nouveaux venus.

Elle aimait se cultiver et appréciait la musique, la poésie, la littérature, la relation humaine et les animaux. Ses ânes ont partagé sa vie une trentaine d'années. Elle s'émerveillait de la beauté de la nature qu'elle contemplait si souvent de chez elle.

Elle avait beaucoup d'amis et appréciait les moments conviviaux avec eux autour d'un apéro ou d'un bon repas.

Elle parlait toujours avec bonheur de sa famille et nous partageait de temps en temps les activités de ses petits-enfants.

Secrétaire, chef d'exploitation et documentaliste au collège ont été ses principales activités professionnelles. Beaucoup de jeunes adultes ont gardé de bons souvenirs d'elle au collège.

. ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

Mais malgré un emploi du temps chargé elle s'est investie dans toutes les activités de la commune :

Membre du conseil municipal et du CCAS il y a quelques années, elle a aussi été partie prenante dans les différentes associations communales :

Avec Roger son mari dans le club de foot, puis au comité des fêtes, elle a également participé à la gym, à la chorale de l'église, à un groupe de prière, aux salons littéraires d'Annie Jeanneret, à Infos Crux, aux séances de cinéma et j'en oublie sûrement...

Dans toutes ses participations elle arrivait avec le sourire, toujours prête à blaguer et beaucoup d'énergie quels que soient ses problèmes. Le courage, la volonté, la bonne humeur et son franc-parler la caractérisaient.

Nous sommes nombreux à avoir les souvenirs de bons moments passés avec elle.

Ses amis ne manquent pas mais elle va beaucoup leur manquer.

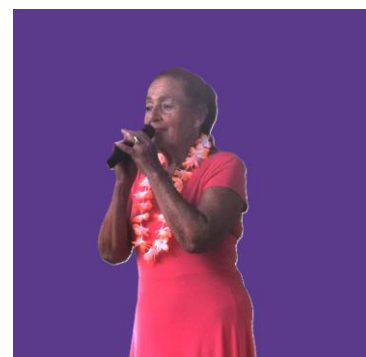
Nous pensons à elle avec beaucoup d'amitié et la remercions de la joie de vivre qu'elle nous communiquait.

Des amis.



Janine aimait lire et dire la poésie, s'intéressait à la philosophie, écrivait textes et poèmes... Un hommage lui a été rendu le 6 mars dernier au Salon littéraire d'Arthel dont elle était une fidèle amie. Elle aimait profondément la nature, les animaux et sa maison ! Voici un court extrait de son écrit sur La Voivre :

« ...La Voivre, c'est un hameau de deux maisons, La Voivre, pour moi, c'est d'abord « notre maison », celle que papa a achetée et où je suis née. De nous trois, je suis la seule à être née ici, c'est peut-être la cause de mon attachement à cette maison...Nous aurions dû avoir une salle de bains, une chambre pour ma mère et une grande chambre-salle de jeux pour les enfants si le maçon qui nous avait promis, à cette époque, d'effectuer les travaux...avait tenu sa promesse ! Malgré ce manque de confort, je suis heureuse ici, sauvage et libre . Aucun chauffage central, aucun appartement si douillet soit-il ne peut procurer ce bonheur-là ! » 17 novembre 1968



11 NOVEMBRE

Alors que le son du canon résonne aux portes de l'Europe...

Souvenons-nous du sacrifice des 83 enfants de CRUX-LA-VILLE tombés lors du premier conflit mondial, dont les noms sont inscrits sur le monument aux Morts de la commune.

Nous avons rendu les honneurs militaires à ces engagés lors de la cérémonie du 11 novembre 2024 en présence des élus, des Sapeurs-Pompiers, des enfants et leurs enseignantes et des Cruxois toujours très nombreux lors de cette cérémonie d'hommage.



FNACA 19 MARS

La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été célébrée le 19 mars 2025 sur la Place de la Résistance à 10h30.

Six Porte-drapeaux étaient présents ainsi que des élus et des habitants.

M. Max Tauveron, président, a lu le message de la FNACA et M. le maire le message officiel du gouvernement.

La gerbe de la FNACA a été déposée par son président et celle de la commune par M. le Maire.

Après la sonnerie aux Morts, la minute de silence et la Marseillaise, nous avons pu entendre « Algérie, pays de soleil » en hommage aux anciens combattants de la guerre d'Algérie.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité dans la salle des fêtes.



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG



Le 29 janvier 2025 une nouvelle année lunaire commençait, placée sous le signe du serpent du bois. En Occident, le serpent est perçu comme un animal menaçant et dangereux. En Asie, c'est différent ! Le serpent y est considéré comme un symbole de sagesse, de réflexion, d'adaptabilité, de sérénité et de richesse.

L'année 2025 devrait donc être une année calme empreinte de sagesse collective.

Le bois est l'élément relatif au foie et à la vésicule. Soyez prudents si foie et vésicule sont vos points sensibles ! L'année du serpent se terminera le 16 février 2026.

Les dates des prochains stages de Taï-Chi-Chuan et Qi-Gong seront communiquées ultérieurement par l'affichage à la mairie et la parution sur Panneau Pocket. L'animatrice Evelyne (06 72 28 47 72)



DANSE À CRUX LA VILLE

Louise Doherty, éducatrice sportive et ancienne danseuse professionnelle, vous rappelle qu'elle donne un cours de « Yoga Dance Workout » tous les lundis (sauf vacances scolaires) de 18 heures à 19 heures, à la salle des fêtes de Crux la Ville.

Pour le mois de septembre, je proposerai un cours de « remise en forme » adapté pour les seniors ou les personnes qui ont besoin de plus de douceur. Ce cours se déroulera le lundi matin de 10H30 à 11H30.

Pour tous renseignements merci de contacter Louise au 06 85 56 09 38.

Associations : Passé et Avenir

CAMPING DU MERLE

Le camping l'Étang du Merle ouvrira pour sa saison 2025 le **mercredi 30 avril**.

Vous découvrirez une nouvelle décoration à l'accueil et quelques travaux de rénovation.



Cette année **le snack** sera ouvert les week-end de mai, juin et septembre ; en juillet et en août, tous les jours sauf le samedi midi et un jour par semaine qui reste à définir : l'information sera transmise par Panneau Pocket, Facebook et Instagram.

Au plaisir de vous retrouver pour une saison ensoleillée !



LOISIRS TOUS CRUX

Nos séances de gymnastique continuent de se dérouler toujours dans la bonne humeur : 18 participantes cette année mais nous ne refusons pas de gonfler notre effectif, même en cours d'année.

Si vous vous décidez, vous pouvez me contacter au 03 86 58 32 03, vous serez les bienvenu(e)s. Chantal.

RANDO VADROUILLE

Le 30 novembre dernier, nous avons organisé, comme à l'accoutumée notre randonnée au profit du Téléthon. A mi-parcours, Sylvain Marceau et sa femme Béatrice ont, une fois de plus, répondu présents en nous offrant leur hospitalité à leur domicile avec café et brioches et Benjamin Mocquot, notre maraîcher des Bordes nous avait, comme à chaque fois, confectionné une soupe de légumes fort appréciée par tous. Merci à eux trois pour leur attention si particulière et si régulière.

Et bien sûr, la mairie nous a offert le pot de l'amitié en fin de parcours que nous avons agrémenté de nos pâtisseries de tous genres. Merci aussi à eux de rendre ce moment si convivial. Cette manifestation nous a permis de récupérer la somme de 290 euros qui ont été reversés à l'Association Téléthon.

L'année 2024 a été clôturée avec un repas dans un restaurant corbigeois. S'est suivie une trêve hivernale afin d'être en famille pour les fêtes de fin d'année.

Nous avons repris nos randonnées hebdomadaires début janvier en étant vigilants sur le choix de nos chemins en prenant en compte la météo et l'activité de nos amis chasseurs.

Au prochain trimestre, nous pensons exploiter de nouvelles contrées donc élargir notre champ d'action, voire organiser des randos sur la journée. Nous espérons pouvoir comme l'an passé, nous offrir un petit séjour de 2-3 jours. Une escapade au Mont Beuvray est à l'étude...

...Projet qui, je pense, sera mené à bien puisque nous avons eu la surprise et la joie de bénéficier par la Caisse locale du Crédit Agricole de la somme de 100 euros suite à leur action "1 vote par internet 1 euro au profit d'une association". Merci à eux.

Si vous le souhaitez, venez nous rejoindre...Vous serez les bienvenus ! R. BEAUGRAND 07 86 38 83 82 et M. LABOUREAU 03 86 58 24 92.

Associations : Passé et Avenir



LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le 30 novembre 2024, le club organisait son repas « TELETHON », comme toujours très convivial.

Nous avons récolté 400 euros, aussitôt envoyés à l'AFM. Merci aux adhérents !

Le 15 mars 2025, le club de l'amitié rassemblait ses adhérents pour l'Assemblée Générale : bonne ambiance, finances saines, de quoi faire de bons repas ; 71 personnes ont partagé celui de ce jour !

Mais surtout, je remercie au nom de tous, les jeunes bénévoles qui ont apporté leur aide, pour le plus grand plaisir des Anciens.

M. LE BIHAN



SOCIÉTÉ AMICALE DES CHASSEURS

« Bonjour à toutes et à tous. Et voilà, la saison de chasse est pratiquement terminée. La fermeture générale est le 28 Février, sauf pour les sangliers qui seront chassés jusqu'au 31 Mars. La saison a été bonne dans l'ensemble, sauf au niveau des chevreuils dont les populations sont unanimement en baisse. La cause principale serait, d'après les analyses, les pluies importantes que nous avons subies depuis presque un an et demi.

Au début d'année 2024, la municipalité nous a attribué une subvention. Celle-ci, au lieu d'être en monnaie, s'est transformée en matériel de sécurité (mirador et panneaux). Vous avez ici la photo du mirador installé. Nous remercions encore la municipalité pour son geste.

Une préoccupation importante est apparue depuis quelques temps dans notre campagne, c'est la présence du loup. Cette bête est protégée et la dernière loi votée pour "adoucir" ce statut est insignifiante. Les agriculteurs sont inquiets, mais, nous chasseurs, le sommes aussi car la faune sauvage va souffrir.



Nous organiserons notre repas champêtre, comme d'habitude, en Mai/Juin. Un peu tard je sais, j'en profite tout de même, pour vous souhaiter une très bonne année 2025. »

Le Président, Didier SAVE

Associations : Passé et Avenir

CENTRE DE SECOURS de CRUX-LA-VILLE SITE SDIS 58 : <https://sdis58.fr>



LA VIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CRUX-LA-VILLE

Le centre de secours en quelques chiffres

La caserne compte parmi ses effectifs 16 sapeurs-pompiers, dont 2 infirmières sapeurs-pompiers. Également, le centre de secours peut compter sur son équipe de soutien composée de 3 anciens sapeurs-pompiers. Ils participent en soutien et appui logistique des sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville engagés sur des tâches opérationnelles, de formation ou technique. Ils favorisent l'entraide et la transmission des savoirs ainsi que leurs expériences auprès des plus jeunes.

Sont remisés au total 5 véhicules, dont une ambulance (VSAV), un véhicule incendie (CCR), un véhicule tout usage et balisage (VTUB), le véhicule de poste de commandement (VPC), l'unique véhicule de ce genre dans le département de la Nièvre) et un véhicule léger (VL).

° Interventions du 1er janvier au 12 mars 2025

Bilan de début d'année ! Du 1er janvier 2025 au 12 mars 2025, le centre de secours a effectué **48 interventions**.

° Interventions du 1er janvier au 31 décembre 2024

A titre de comparaison, en 2024, les sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville ont effectués 257 interventions qui se déclinent ainsi :

- 216 interventions Secours et Soins d'Urgence aux Personnes, dont 74 interventions de la part des infirmières sapeurs-pompiers ;
- 22 interventions Incendie ;
- 19 interventions de Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement.

Parmi ces quelques chiffres, 10 départs en intervention ont été effectués avec le Véhicule de Poste de Commandement (VPC). Il est déclenché en cas d'interventions dimensionnantes ou de longue durée.

APPELS D'URGENCE 18 OU 112

Vous pouvez appeler les pompiers lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation...)

Avec **le 18** votre appel est pris en charge par le centre de traitement de l'alerte des sapeurs-pompiers qui reçoit les appels de tout le département

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen disponible gratuitement en France et dans l'Union Européenne. Il est également actif en Israël, Russie, Turquie et Suisse.

Appelez le 18 ou le 112, mais n'en abusez pas ! pour garantir l'efficacité des secours le centre de traitement des alertes ne doit pas être encombré d'appels inutiles !

Rejoignez-nous !

Un engagement citoyen, Une expérience unique et enrichissante...

Vous aussi, rejoignez les sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville !

Associations : Passé et Avenir

Vous pouvez nous contacter et venir nous rencontrer !

Chef de Centre

Adjudant-Chef David THEVENEAU

- david.theveau@sdis58.fr
- 06.07.11.62.14

Adjoint au Chef de Centre

Adjudant Pierre GUYARD

- pierre.guyard@sdis58.fr
- 06.45.46.74.13

Président de l'Amicale

Lieutenant Paul MOREAU

- paul.moreau@sdis58.fr
- 06.61.94.49.83



COMITÉ DES FÊTES

Le 17 Janvier a eu lieu l'assemblée générale du comité des fêtes. Durant cette soirée nous avons pu présenter le bilan des différentes manifestations de l'année passée. Bilan très positif pour 2024, que ce soit financièrement ou au niveau des différents rendez-vous proposés par le comité des fêtes. En effet, vous avez encore été nombreuses et nombreux à venir nous retrouver lors de nos manifestations et profiter avec nous de ces moments de convivialité et de partage.

A noter cette année une légère augmentation du nombre de bénévoles, ce qui est positif pour l'évolution du comité.

Intéressés pour rejoindre l'équipe de bénévoles du comité, n'hésitez pas à nous contacter ! 07.82.99.92.46

Vous avez été nombreux à venir nous retrouver ce samedi 22 février pour le Carnaval. Cette année, le défilé a été beaucoup moins suivi avec peu d'enfants présents. Cependant, nous souhaitons également remercier Mme BAUDOIN Pauline (institutrice de l'école de Bazolles) pour le joli Monsieur Carnaval réalisé avec les enfants.

Vous avez été nombreux à venir prolonger l'événement avec nous lors de la soirée tartiflette, qui a été une belle réussite, et nous vous en remercions. Nous espérons que, comme nous, vous avez apprécié ce moment.

Prochain rendez-vous : dimanche 13 Avril pour la fête du Chocolat ! Nous sommes toujours à la recherche d'exposants et d'artisans locaux intéressés pour venir participer à cette manifestation et présenter leur produits, leurs réalisations, leurs savoir-faire. Si vous êtes intéressés, ou si vous connaissez quelqu'un qui peut l'être, n'hésitez pas à nous contacter !!

Vous pouvez également noter dans vos agendas la **fête de la musique** qui aura lieu cette année **le samedi 21 Juin**.

A très vite

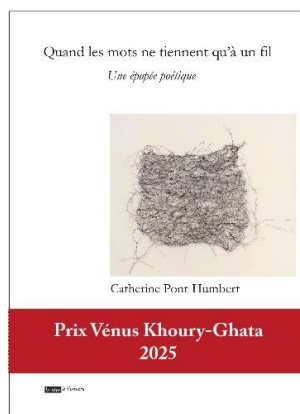
Le Comité des Fêtes

LA TÊTE A L'ENVERS

Quelques nouvelles de La tête à l'envers !

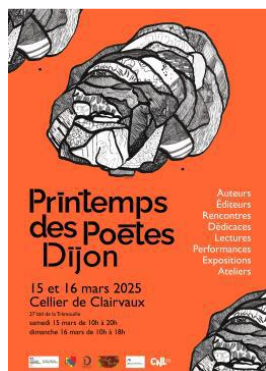
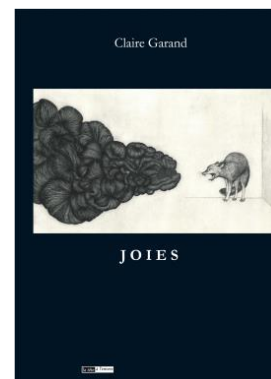
Une année s'est terminée à La tête à l'envers avec un livre intitulé *Nuit blanche* de Régis Lefort, une autre commence avec la parution d'un recueil de Catherine Pont-Humbert, *Quand les mots ne tiennent qu'à un fil*, une déclaration d'amour à la langue, à ses sonorités, sa beauté, sa vitalité, à tout ce qu'elle porte d'énigme mais aussi d'appel au rêve, au voyage – à l'ailleurs quel qu'il soit, intime ou extérieur

Associations : Passé et Avenir



L'auteure nous en a donné lecture à la librairie Le Cypres, à Nevers, le vendredi 21 mars à 18h30. Elle était accompagnée par un contrebassiste, Arnault Cuisinier. Cette soirée festive a célébré les distinctions que ce livre a déjà reçues : sélection de l'Académie française pour sa commission de l'attribution des prix de poésie 2025, sélection de l'Académie Mallarmé pour le prix qui sera attribué en juin, et attribution d'ores et déjà du Prix Vénus Khoury-Ghata 2025.

Fin mars sortira également le livre d'une neversoise, *Joies*, une espèce d'ovni où la rigueur côtoie un imaginaire parfois presque débridé !



Et en mars, toujours, La tête à l'envers participe au salon du Printemps de la poésie, à Dijon, les 15 et 16 mars, au Cellier de Clairvaux.

Amicalement à toutes et à tous !
Dominique Sierra Éditions la tête à l'envers



Vous souhaiteriez rejoindre le groupe local de la Coopérative des Savoirs, faire connaissance, voir si ça pourrait vous plaire ?
Vous pourriez nous faire part de vos propositions, vos envies, participer à développer un réseau d'échanges de savoirs sur notre secteur, participer à relier les habitants...œuvrer à faire vivre un territoire. C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons, notre groupe est tout jeune encore, il ne demande qu'à grandir ... il est grand ouvert, rejoignez-nous !

Groupe local "Saint Saulge et environs" contact : Sophie Charvet - pho6ie.charvet54@orange.fr - 06 30 25 22 04

STAGES D'ÉTÉ DE PEINTURE ACRYLIQUE

Deux stages de peinture acrylique sont proposés cet été, animés par Rose-Marie Chansel

Stage 1 : les 28, 29, 30 juillet peinture acrylique

Stage 2 : les 4, 5, 6 août créations acrylique

Inscription et renseignements auprès de Rose-Marie Chansel au 06 11 64 68 70.

ANNONCES



GÎTE LES MAISONS DU BOIS Ouvert de mai à septembre, les Maisons du bois proposent ce gîte pour 6 personnes à proximité immédiate de la base de loisirs de l'étang du Merle et de sa plage. Accès à une piscine privative de juin à septembre (non chauffée).

Christelle et Frédéric 06 16 17 38 56

<http://lesmaisonsdubois.fr> contact@lesmaisonsdubois.fr

mailto : contact@lesmaisonsdubois.fr

LES GÎTES DES BERGERS

Les bergers vous accueillent aux portes du Morvan entre lacs et forêts.

La tanière du renard, un joli petit gîte pour deux personnes, avec vue sur les prés, proche de la rivière l'Aron, vous offrira toutes les commodités. (Cuisine équipée, séjour avec poêle à bois, chambre, dressing, salle de bains, jardin privatif, terrasse, garage).

Proche des étangs de Baye et de Vaux, ainsi que de l'étang du Merle et du canal du Nivernais, il est idéalement situé pour les pêcheurs, randonneurs et les amateurs de loisirs nautiques.

contact@lesgîtesdesbergers.fr

06.68.52.92.02

<https://www.lesgîtesdesbergers.fr> Hélène WEEKS



CAMPING DE L'ÉTANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42 06 76 61 41 13

site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Patricia et Ronan sont heureux de vous accueillir en Bourgogne.

Le camping avec ses 37 emplacements de camping, 5 Chalets, 15 mobil-homes et 2 Coco Sweet, est à taille humaine et favorise les rencontres. Ambiance conviviale et familiale.

Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ? Ce camping est fait pour vous. Il est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.

Un défibrillateur automatisé externe a été installé à l'extérieur de l'accueil.

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Réouverture du camping le 30 avril 2025



ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881

**BATIMENT - TP
RENOVATION - NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT**

LE BOURG - 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 - 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr

ANNONCES



Theret Jean
Entrepreneur Individuel
 06 63 54 41 19
 Theretjeanei@hotmail.com

Maçonnerie - couverture
 Siret: 917 424 400 000 13

ENTREPRISE WEEKS WILLIAM
 Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
 Pose de clôtures

03.86.58.27.72
 06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr
 www.entreprisesweekswilliam.fr



L'Huis Gigot
 58330 CRUX-LA-VILLE

Ent. Frédéric CAILLE
Maçonnerie et Rénovation
Ecologiques et Saines

(Enduits et Béton (chaux et chanvre)
 Isolation Animale et Végétale
 Cloisons, Peinture,
 Pose de revêtements, Parquets ...)

06 64 47 58 33
 fcaille.artisan@gmail.com

58350 Dompierre sur Nièvre
 RM 440427049/58 - TVA intracom FR25640432754

BEAUGRAND MULTISERVICE
 SIRET N°919.745.150.RM.58

07.86.80.81.65
 BEAUGRANDMULTISERVICES@OUTLOOK.FR

TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES
 ENTRETIEN INTERIEUR ET EXTERIEUR DE VOTRE MAISON
 DESTRUCTION NID D'INSECTES,
 VIDE MAISON, DEBARRAS ENCOMBRANTS
 ET AUTRES SERVICES SELON VOS BESOINS

TAXI
Christine MASSART
Tél : 06-38-63-29-93

Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
 taxichristine.massart@outlook.com

COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

Aide ménagère & Services à la personne

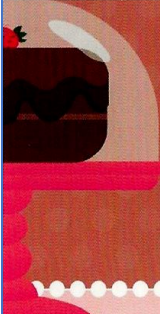
Ménage Courses
 Repassage Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune
 de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas
 à me contacter !

 **Véronique DARD : 07.86.20.72.82**



Aide à domicile Christine GUIDEZ
 Assistante de vie aux familles- Spécialisation handicap
 CRUX-LA-VILLE et 20 km aux alentours
 Tel : 06.78.07.95.54



Soizic B.
 Sbodiou@yahoo.fr
 3 Château du Berle
 58330 Crux la ville

06 59 05 40 22 (Uniquement SMS)

Le Jardin des Bordes

Producteur à Crux la Ville (58330)
 Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge
 Vendredi matin à Corbigny
 Dimanche matin

Le 3è du mois à Rouy (marché du
 Colibri) Champignons uniquement.

ANNONCES



**Frédéric CAILLE certifié Biocide
Désinsectisation - Dératisation**

58330 Cruix-la-Ville



Destruction de nids de :

- ✓ frelons asiatiques
- ✓ frelons européens (seulement si gênant)
- ✓ de guêpes (seulement si gênant)

Interventions dans un rayon de 30 km autour de Cruix-la-Ville

Contact :
Frédéric CAILLE
06 64 47 58 33



Certificat N°055205

PMO : document imprimé par vos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

FERRONNIER D'ART MIKE MUNDEN
ENTREPRISE PAPILLON NOIR
FABRIQUE SUR MESURE MEUBLES EN FER FORGÉ INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS
ESCALIERS, RAMPES, MEZZANINES, PERGOLAS, PORTAILS, SCULPTURES...
TÉL.07 82 40 51 34 MIKE@PAPILLONNOIR.NET



Faites des économies sans sacrifier votre confort.

Pompe à chaleur air/eau

Isolation des murs par l'extérieur

Panneaux solaires

Rénovation globale

Prenez rendez-vous avec un conseiller près de chez vous

Frédéric MARSOT
Conseiller indépendant
 Eftv Retov

N° tel : 06 25 21 64 21
 E-mail : frederic.marsot-ext@eftv.fr

 **Travaux de qualité**
 **Accompagnement de A à Z**
 **Aides directement déduites** D2


 15 ans d'expérience

 Noté "Excellent" 4,4/5
 sur Trustpilot

© Eftv 2016. Tous droits réservés. Eftv est une marque déposée. Eftv est une marque déposée. Eftv est une marque déposée.



Gossip Beauty by A
À Crux-la-Ville

Sms / WhatsApp :
 06.43.44.57.02

Instagram :
 gossip_beauty_by_a

Facebook :
 Gossip Beauty by A

Siret : 98324407000071

Prothésiste onguulaire
Réhaussement de cils
Blanchiment dentaire
Browlift (sourcils)

Ongles
Réhaussement de cils
Browlift
Coloration des sourcils
Blanchiment dentaire cosmétique américain

Carte de fidélité et parrainage

ipns - ne pas jeter sur la voie publique

MANIFESTATIONS

13 AVRIL FÊTE DU CHOCOLAT ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE 10H A 18H

25 AVRIL CINÉMA 18H "MARIA" 20H15 "LES BODIN'S PARTENT EN VRILLE"

8 MAI ARMISTICE PLACE DE LA RÉSISTANCE À 11H

23 MAI CINÉMA 18H "ON IRA" 20H "100 MILLIONS"

31 MAI REPAS DE PRINTEMPS DU CLUB DE L'AMITIÉ

13 JUIN CINÉMA 18H "AIMONS-NOUS VIVANTS" 20H "LE MÉLANGE DES GENRES"

14 JUIN FESTIVAL DE LA VOIX À ST SAULGE

15 JUIN CÉRÉMONIE À LA STÈLE DU MERLE A 15H30

21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

27 JUILLET MÉCHOUI DU CLUB DE L'AMITIÉ

28, 29, 30 JUILLET STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE

2 AOÛT CONCERT TRIO À CORDES ÉGLISE À 20h30

4, 5, 6 AOÛT STAGE CRÉATIONS ACRYLIQUES

15 AOÛT JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES MAQUIS

A méditer... "Depuis des siècles les livres sont le legs des générations disparues - le don que nous font les morts pour nous aider à vivre. » Danièle Sallenave.

